



**CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE DE
L'ONG SAD**

INTRODUCTION

L'ONG SAD est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui intervient de façon active dans l'animation de la vie sociale auprès des communautés à la base et des acteurs de développement dans plusieurs domaines d'activités.

VISION

Contribuer à la lutte contre la pauvreté en menant des actions de développement communautaire axées sur la formation, l'entrepreneuriat et l'insertion professionnelle des jeunes.

MISSION

Promouvoir la formation, l'entrepreneuriat et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par des actions sociales.

OBJECTIFS DE SAD

- Promouvoir la formation professionnelle afin de renforcer les compétences des individus.
- Faciliter l'accès à l'éducation en octroyant des bourses et demi bourses aux personnes défavorisées pour leurs études secondaires et universitaires.
- Renforcer les compétences dans les domaines du numérique, de la technologie avancée et de la gestion en général pour répondre au besoin du marché de travail.
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en leur offrant des opportunités adaptées à leurs compétences et aspirations.
- Favoriser l'accès aux besoins essentiels tel que l'eau potable et l'électricité, en mettant l'accent sur les énergies renouvelables dans les régions reculées.
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans le domaine de l'agriculture et de l'agrobusiness à l'endroit de la jeunesse pour stimuler le développement économique local.
- Promouvoir le bien-être social en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat et l'indépendance financière chez les femmes.
- Œuvrer à la réinsertion socio-professionnelle des anciens détenus
- Lutter contre le travail des enfants et de contribuer à la promotion de leurs droits.
- Lutter contre le réchauffement climatique et les fléaux y afférents.

L'ONG SAD intervient de façon active dans l'animation de la vie sociale auprès des communautés à la base et des acteurs de développement dans plusieurs domaines d'activités.

Ses activités concernent plusieurs secteurs tels que :

- Environnement ;
- Intermédiation sociale ;

- Développement Communautaire ;
- Education et Eveil social ;
- Nutrition communautaire ;
- Appui à l'épanouissement des jeunes ;
- Assistance aux personnes vulnérables ;
- Lobbying et plaidoyer social.
- Education inclusive ;
- Eau-Hygiène et Assainissement ;

Préambule

Le présent Code de conduite définit les comportements attendus de tous les membres, employés, bénévoles, partenaires et prestataires de l'ONG SAD. Il vise à promouvoir les valeurs fondamentales de respect, d'intégrité, de responsabilité et d'engagement au service des communautés.

1. Champ d'application

Ce code s'applique à toute personne agissant au nom de l'ONG SAD, de manière permanente ou ponctuelle, dans le cadre de ses activités professionnelles ou bénévoles.

2. Principes fondamentaux

- **Respect des droits humains** : Tous les individus doivent être traités avec dignité, sans discrimination liée au sexe, à l'origine, à la religion, à l'âge, à la condition sociale ou à toute autre caractéristique personnelle.
- **Intégrité et honnêteté** : Toute forme de malversation, de mensonge, de falsification ou d'appropriation illégitime de biens ou de ressources est proscrite.
- **Neutralité politique et religieuse** : L'ONG SAD est apolitique et non confessionnelle. Aucun membre ne doit utiliser sa position pour promouvoir des idéologies partisans.
- **Confidentialité** : Les informations sensibles relatives aux bénéficiaires, partenaires et activités de l'ONG doivent être traitées avec confidentialité.
- **Responsabilité** : Chacun doit assumer pleinement les conséquences de ses actes et contribuer au bon déroulement des activités de l'ONG.
- **Prévention des abus** : Toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement (physique, verbal, sexuel, psychologique) est formellement interdite.

3. Comportements attendus

- Être ponctuel et assidu aux activités de l'ONG.
- Agir en toute transparence dans la gestion des ressources.

- Respecter les procédures internes et les consignes de sécurité.
- Favoriser un climat de collaboration et de bienveillance.
- Signaler tout comportement contraire à ce code à la hiérarchie.

4. Sanctions disciplinaires

Toute violation du présent code fera l'objet d'une enquête interne. Des sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'ONG, voire à des poursuites judiciaires selon la gravité des faits.

5. Engagement

Chaque membre ou collaborateur s'engage à lire, comprendre et respecter le présent code de conduite. Une copie signée peut être exigée lors de l'entrée en fonction ou de l'adhésion.

Fait à Abomey-calavi le 06 Mars 2023

Le Président C.A



M. Prudence Borio AGBIDINOUKOUN